



ARRÊTÉ N° 33-2026

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
À MADAME ELISABETH FERRÈRE, 6^{ÈME} ADJOINTE
EN CHARGE DE LA POLITIQUE SOCIALE ET DE LA SANTÉ**

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU le procès-verbal en date du 29 mars 2026 fixant à huit le nombre des adjoints et portant élection du Maire et des adjoints ;

CONSIDÉRANT que **Madame Elisabeth FERRÈRE** a été élue 6^{ème} adjointe ;

CONSIDÉRANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints et des conseillers municipaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente est donnée à **Madame Elisabeth FERRÈRE**, 6^{ème} adjointe, pour exercer nos fonctions dans les affaires relevant des domaines **de la politique sociale et de la santé**.

À ce titre, délégation de fonction et de signature lui est attribuée dans ces domaines de compétences en liaison pour tous courriers et pièces administratives concernant toutes actions concernant :

- ✓ L'organisation et la gestion des dossiers relatifs aux aides d'urgence, à l'accompagnement social et aux campagnes de santé ;
- ✓ Les relations avec les acteurs sociaux, les professionnels de santé et les associations caritatives ;
- ✓ Le suivi de l'évolution des projets d'insertion, des maisons de santé ou des dispositifs de prévention ;
- ✓ La coordination des services communaux de l'action sociale et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- ✓ La participation au conseil d'administration du CCAS, aux réunions et aux instances partenariales traitant des questions de santé ;
- ✓ L'organisation de la gestion des dossiers relatifs aux modes d'accueil collectifs et individuels des enfants de moins de 3 ans ;
- ✓ Les relations avec les organismes extérieurs pivots : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les services du Département ;
- ✓ La supervision de l'évolution des projets de création, d'extension ou de rénovation des structures d'accueil, en veillant à l'adéquation de l'offre avec les besoins des familles ;
- ✓ La participation aux commissions d'attribution des places en crèche et aux instances partenariales liées au Contrat Local de Santé ou au Projet Éducatif Global.

ARTICLE 2 :

Madame Élisabeth FERRÈRE s'engage à rendre compte de ses actions au Maire et à exercer la présente délégation conformément à la charte de l'élu local et informera par écrit et sans délai la Maire en cas de conflit d'intérêt.

ARTICLE 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

ARTICLE 4 :

Tous documents signés par **Madame Élisabeth FERRÈRE** dans les domaines de délégations de fonction et de signature accordés porteront la mention : « **POUR LA MAIRE ET PAR DÉLÉGATION, Madame Élisabeth FERRÈRE, Adjointe au Maire** ».

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Pierre ;
- Transmis au receveur municipal ;
- Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune ;
- Notifié à l'intéressée.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cilaos, le 21 avril 2026

Notifié le 21 avril 2026

Signature de l'intéressée



La Maire

Laïla NASSIBOU



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en sous-préfecture le 21 avril 2026*

N° acte : 13558568

Identifiant : 974-219740248-20260421-ARRÊTÉ_33_2026-AI